

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4408

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Francheville

objet : Création d'une voie nouvelle du quartier Chantegrillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame la Conseillère Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4408**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Francheville

objet : **Création d'une voie nouvelle du quartier Chantegrillet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements la création d'une voie nouvelle liée à la livraison de programmes de logements et commerces du quartier Chantegrillet.

Une individualisation partielle d'autorisation de programme d'un montant de 416 000€ a été approuvée par délibération n° 2010-1776 du Conseil du 25 octobre 2010. Celle-ci a permis de traiter une première tranche de travaux.

Une seconde demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 670 000 € a été approuvée par délibération n° 2013-4047 du Conseil du 9 juillet 2013. Cette dernière concerne la deuxième tranche de travaux permettant la création des voies nouvelles de desserte du quartier de Chantegrillet, dont l'objectif est d'impulser une nouvelle attractivité en lien avec la place de l'Europe.

La future voie "Temps des Cerises" permettra de boucler le secteur Chantegrillet et de desservir les futurs logements.

Le projet permet également :

- la clarification de l'ensemble des usages et notamment le stationnement,
- de trouver un équilibre entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Ces objectifs se concrétisent par :

- la création d'une voie nouvelle à sens unique (circulation ouest/est),
- l'aménagement d'une bande cyclable à contre sens,
- la création de stationnement en long (40 places dont 2 places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite -PMR-),
- la création de 2 trottoirs pour desservir les différents programmes,
- la plantation d'arbres d'alignement et la réorganisation du stationnement sur la place de l'Europe.

Ce projet permet l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire par la création de 540 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés et la création de 2 places de stationnement PMR. Il participe également au développement des modes doux, notamment par la création de 222 mètres d'aménagement cyclable.

Les travaux de la seconde phase sont en cours. Ils concernent la réalisation d'une plateforme de voirie permettant l'accès au site concerné. La livraison des travaux est prévue pour fin 2014/début 2015 en fonction de l'avancement de la construction des futurs logements.

L'ensemble des travaux sera réalisé sur les marchés annuels à bons de commande.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 100 000 € à la charge du budget annexe des eaux permettra de réaliser les travaux d'eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du projet de création de la voie nouvelle du quartier Chantegrillet à Francheville.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget annexe des eaux répartis selon l'échéancier suivant : 100 000 € TTC en dépenses en 2014 sur l'opération n° 1P09O2261.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 20 000 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 912 000 € TTC en dépenses pour le budget principal, 100 000 € en dépenses et 20 000 € en recettes pour le budget annexe des eaux, 174 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.